

Numéros de résolution

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 26 SEPTEMBRE 2011 À 20 HEURES,

Sont présents : Le maire, monsieur Michel Morin, la mairesse suppléante, madame Amélie Dionne, la conseillère et les conseillers, monsieur Gaétan St-Pierre, monsieur Denis Tardif, madame Sylvie Vignet, monsieur Jacques Minville et monsieur Mario Landry.

Également présent: Le greffier, Me Georges Deschênes, OMA, avocat.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LA MAIRESSE SUPPLÉANTE JUSQU'À L'ARRIVÉE DU MAIRE À 20 H 20.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par le conseiller Jacques Minville :

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel qu'amendé :

1. Ouverture de la séance;
2. **Adoption de l'ordre du jour;**
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2011;
4. Dépôt de la lettre de démission de monsieur Denis Tardif et constatation de la vacance au poste de conseiller du district de Saint-Patrice;
5. Dépôt de la déclaration corrigée d'intérêts pécuniaires de la conseillère Amélie Dionne;
6. Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt numéro 1739 (honoraires professionnels pour mise aux normes des étangs aérés);
7. Adoption du second projet de règlement numéro 1736-2 modifiant le règlement de zonage, afin de créer la zone 6-Cd sans service;
8. Approbation du projet de règlement numéro 1740 modifiant le règlement **de zonage numéro 1253, afin d'ajouter l'usage « Service de soutien communautaire ou privé sans hébergement »** à la zone 17-Pb.;

Rés. n°
487-2011

Numéros de résolution

	<p>9. Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'immeuble du 276-278, rue Lafontaine;</p> <p>10. Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'immeuble du 379-383, rue Lafontaine;</p> <p>11. Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'immeuble du 590-598, rue Lafontaine;</p> <p>12. Approbation d'une demande d'autorisation visant la coupe de cinq érables au 356, rue Fraser faisant partie du site du patrimoine du « Vieux Saint-Patrice »;</p> <p>13. Approbation d'une demande de modification de certains éléments du plan des bâtiments multifamiliaux de douze unités du projet particulier de construction Place des Cerisiers;</p> <p>14. Approbation d'une demande de modification du projet particulier de construction « Royal Sud »;</p> <p>15. Exemption de trois cases de stationnements 310-322 rue Lafontaine;</p> <p>16. Approbation d'un projet de contrat de cession d'une parcelle de terrain pour le réaménagement de l'intersection de la rue Taché et de la côte Saint-Jacques;</p> <p>17. Approbation d'une lettre d'entente à intervenir avec la Croix-Rouge concernant l'entreposage de matériel d'urgence ;</p> <p>18. Approbation d'un projet d'entente d'aide mutuelle à intervenir avec la municipalité de Saint-Arsène en matière d'incendie;</p> <p>19. Appui au projet d'implantation d'une future Société protectrice des animaux (SPA) à Rivière-du-Loup;</p> <p>20. Approbation d'une description technique et d'un plan cadastral parcellaire en vue d'une opération cadastrale sur un terrain du parc industriel;</p> <p>21. Embauche d'un agent de recherche en patrimoine au Service des loisirs, culture et communautaire;</p> <p>22. Embauche d'un agent de recherche en culture au Service des loisirs, culture et communautaire;</p> <p>23. Modification de la liste de rappel en vigueur jusqu'au 31 décembre 2012;</p> <p>24. Approbation d'un projet de convention à intervenir avec M. Simon Lavoie, la Fraternité des policiers et policières de Rivière-du-Loup inc. et l'École nationale de police du Québec;</p> <p>25. Acceptation d'une soumission pour l'octroi d'un contrat de services pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres ou de négociation de gré à gré en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurance de dommages à l'intérieur du Regroupement des villes d'Agglomération I de l'UMQ;</p>
--	--

Numéros de résolution

26. Acceptation d'une offre de service pour le traitement de diverses données et la fourniture de matériel dans le cadre de l'élection partielle du 20 novembre 2011;
27. Acceptation d'une soumission concernant la réfection du stationnement arrière de l'hôtel de ville;
28. Acceptation d'une soumission pour le contrôle de la qualité des matériaux concernant le projet de réaménagement de la rue Témiscouata, phase 2;
29. Acceptation d'une soumission concernant le projet de surveillance des travaux de réaménagement de la rue Témiscouata, phase 2;
30. Approbation d'ordres de changement concernant le projet de réfection des services d'aqueduc et d'égouts des rues Saint-André et Frontenac ;
31. Approbation d'un ordre de changement concernant les travaux de prolongement des infrastructures sur les rues Thomas-Jones et Beaulieu ainsi que sur la rue des Cheminots;
32. Approbation d'un ordre de changement concernant le projet de réhabilitation de la conduite d'aqueduc de la rue Hayward ;
33. Attribution de bourses aux récipiendaires 2011 dans le cadre du projet de mise en valeur des normes **d'accessibilité universelle** ;
34. Remboursement des dépenses d'un représentant du conseil au lancement du projet d'unité local d'information aux aînés;
35. Achat d'un couvert pour le déjeuner de la rentrée de la Chambre de commerce;
36. Achat d'un couvert pour le souper-bénéfice de la Fondation du Club Rotary de Rivière-du-Loup;
37. Autorisation pour la tenue de deux ponts payants;
38. Avis de motion;
39. Période de questions orales;
40. Levée de l'assemblée;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°
488-2011**

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2011

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Jacques Minville :

Numéros de résolution

Que ce conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 12 septembre 2011

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MONSIEUR DENIS TARDIF ET CONSTATATION DE LA VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER DU DISTRICT DE SAINT-PATRICE

Conformément aux dispositions de l'article 316 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L. R.Q., c. E-2.2), le greffier dépose devant ce conseil une copie de la lettre signée par le conseiller, monsieur Denis Tardif, et transmise par télécopieur le 14 septembre 2011 l'avisant qu'il avait signifié par écrit au maire, en date du 12 septembre 2011, qu'il remettait sa démission à titre de conseiller du district de Saint-Patrice.

Par conséquent, le greffier avise le conseil, conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, qu'il a constaté la vacance au poste de conseiller du district de Saint-Patrice à compter du 14 septembre 2011 et qu'une élection partielle devra être tenue pour combler cette vacance dans les quatre mois du présent avis.

Le greffier avise également le conseil municipal qu'il a fixé au dimanche 20 novembre 2011, la date du scrutin, afin de combler le poste de conseiller du district de Saint-Patrice conformément à l'article 339 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et qu'à cet effet, un avis public d'élection sera publié dans un journal local le mercredi 5 octobre prochain.

5. DÉPÔT DE LA DÉCLARATION CORRIGÉE D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE LA CONSEILLÈRE AMÉLIE DIONNE

Le greffier, M^e Georges Deschênes, dépose devant ce conseil une déclaration corrigée d'intérêts pécuniaires de la conseillère, madame Amélie Dionne, laquelle a été déposée au bureau du greffier à l'hôtel de ville en date du 23 septembre 2011.

6. DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1739 (HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR MISE AUX NORMES DES ÉTANGS AÉRÉS)

Le greffier, M^e Georges Deschênes, dépose devant ce conseil le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt numéro 1739, du 12 septembre 2011, relativement au paiement des honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis, la gestion de l'appel d'offres et la surveillance des travaux concernant le projet de mise aux normes des étangs aérés et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 321 000 \$.

Numéros de résolution

Rés. n°
489-2011

7. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1736-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE CRÉER LA ZONE 6-CD SANS SERVICE

La conseillère, madame Sylvie Vignet, déclare ne pas vouloir participer ni aux discussions ni aux décisions concernant les deux prochains sujets à l'ordre du jour compte tenu qu'ils impliquent directement ou indirectement son employeur et elle quitte la salle.

ATTENDU que ce conseil peut adopter et modifier des règlements d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) suivant les dispositions qui s'appliquent;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'effectuer un ajustement à la **réglementation d'urbanisme, afin de permettre le redéveloppement d'un terrain commercial** situé dans le secteur de Héneault et Gosselin;

ATTENDU que le projet de règlement numéro 1736 a été soumis à une assemblée publique de consultation le lundi 12 septembre 2011 à 20 heures, à la **salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville au 65, rue de l'Hôtel-de-Ville** à Rivière-du-Loup et qu'à la suite de cette consultation, le conseil a avisé les **personnes présentes que la disposition de l'article 6 visant à ajouter l'usage de « Fabrication d'armoires de cuisine » à la zone 1-Cd** dans le secteur du boulevard Armand-Thériault Sud a été retirée;

ATTENDU que le second projet de règlement contient des dispositions **susceptibles d'approbation référendaire;**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 29 août 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Gaétan St-Pierre:

Que ce conseil adopte le second projet de règlement numéro 1736-2, annexé à la résolution, modifiant le règlement de zonage numéro 1253, du 28 août 2000, afin de créer la zone 6-Cd sans service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
490-2011

8. APPROBATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1740 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1253, AFIN D'AJOUTER L'USAGE « SERVICE DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE OU PRIVÉ SANS HÉBERGEMENT » À LA ZONE 17-PB.

Monsieur le maire, Michel Morin prend son siège à 20 h 20.

Numéros de résolution

ATTENDU que ce conseil peut adopter et modifier des règlements d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) suivant les dispositions qui s'appliquent;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'effectuer un ajustement à la réglementation d'urbanisme, afin de permettre la location du presbytère de l'Église Saint-François-Xavier à l'organisme Carrefour jeunesse-emploi de Rivière-du-Loup;

ATTENDU qu'un avis de motion sera donné le 26 septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par la conseillère Amélie Dionne:

Que ce conseil adopte le projet de règlement numéro 1740, annexé à la résolution, modifiant le règlement de zonage numéro 1253, du 28 août 2000, afin d'ajouter l'usage « Service de soutien communautaire ou privé sans hébergement » à la zone 17-Pb et fixe la tenue d'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement le mardi 11 octobre 2011, à 20 heures à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville au 65, rue de l'Hôtel-de-Ville à Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère, madame Sylvie Vignet, reprend son siège.

Rés. n°
491-2011

9. APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE CONCERNANT L'IMMEUBLE DU 276-278, RUE LAFONTAINE

ATTENDU qu'en date du 29 août 2011, monsieur Robert Gagnon, propriétaire du bâtiment situé au 276-278, rue Lafontaine, présentait au comité consultatif d'urbanisme un plan d'implantation et d'intégration architecturale, afin qu'il soit procédé au remplacement à neuf du trottoir de béton en façade et au remplacement du recouvrement du mur avant par un clin de bois;

ATTENDU qu'en date du 13 septembre 2011, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter le plan déposé puisque le projet respecte les dispositions contenues au règlement numéro 1260-2 relatives à l'aménagement des cours et à la rénovation des bâtiments existants;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par le conseiller Mario Landry:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par mon-

Numéros de résolution

Rés. n°
492-2011

sieur Robert Gagnon visant le remplacement à neuf du trottoir de béton en façade du bâtiment situé au 276-278, rue Lafontaine de même qu'au remplacement du recouvrement du mur avant par un clin de bois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE CONCERNANT L'IMMEUBLE DU 379-383, RUE LAFONTAINE

ATTENDU qu'en date du 4 août 2011, monsieur Régis Bernier, propriétaire du bâtiment situé au 379-383 rue Lafontaine, présentait au comité consultatif d'urbanisme un plan d'implantation et d'intégration architecturale, afin qu'il soit procédé au remplacement de sept fenêtres de l'étage sur la façade avant;

ATTENDU qu'en date du 13 septembre 2011, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter le plan déposé puisque le projet respecte les dispositions contenues au règlement numéro 1260-2 relatives à la rénovation des bâtiments existants;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par la conseillère Amélie Dionne:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Régis Bernier visant le remplacement de sept fenêtres de l'étage sur la façade avant du bâtiment situé au 379-383, rue Lafontaine par des fenêtres en pvc de couleur « brun commercial » tel qu'il apparaît au projet déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
493-2011

11. APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE CONCERNANT L'IMMEUBLE DU 590-598, RUE LAFONTAINE

ATTENDU qu'en date du 29 août 2011, monsieur Alexandre Dalferro, propriétaire du bâtiment situé au 590-598, rue Lafontaine, présentait au comité consultatif d'urbanisme un plan d'implantation et d'intégration architecturale, afin qu'il soit procédé à l'aménagement de l'entrée charretière et de l'allée d'accès;

ATTENDU qu'en date du 13 septembre 2011, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter le plan déposé puisque le projet respecte les dispositions contenues au règlement numéro 1260-2 relatives à l'aménagement des cours;

Numéros de résolution

	<p>ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;</p> <p>EN CONSÉQUENCE,</p> <p>Il est proposé par la conseillère Amélie Dionne, appuyée par la conseillère Sylvie Vignet:</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Alexandre Dalferro visant l'aménagement de l'entrée charretière et de l'allée d'accès du terrain de l'immeuble situé au 590-598, rue Lafontaine.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p>12. APPROBATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION VISANT LA COUPE DE CINQ ÉRABLES AU 356, RUE FRASER FAISANT PARTIE DU SITE DU PATRIMOINE DU « VIEUX SAINT-PATRICE »</p> <p>ATTENDU qu'en date du 3 août 2011, monsieur Jean-Pierre Matte présentait au comité consultatif d'urbanisme, pour son immeuble situé au 356, rue Fraser, une demande d'autorisation, afin de pouvoir procéder à la coupe de cinq érables dont quatre situés en cour avant et l'autre en cour arrière, en vertu de la réglementation relative au site du patrimoine du « Vieux Saint-Patrice »;</p> <p>ATTENDU qu'en date du 13 septembre 2011, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter la demande puisque le projet respecte les critères concernant l'aménagement des terrains du règlement numéro 1387 relatif au site du patrimoine du « Vieux Saint-Patrice », conditionnellement à la replantation d'un érable en cour arrière;</p> <p>ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;</p> <p>EN CONSÉQUENCE;</p> <p>Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par le conseiller Jacques Minville:</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve la demande d'autorisation déposée par monsieur Jean-Pierre Matte visant la coupe de cinq érables sur le terrain de l'immeuble situé au 356, rue Fraser qui fait partie du site du patrimoine du « Vieux Saint-Patrice », conditionnellement à la replantation d'un érable en cour arrière.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>Rés. n° 494-2011</p>	<p>13. APPROBATION D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE CERTAINS ÉLÉMENTS DU PLAN DES BÂTIMENTS MULTIFAMILIAUX DE DOUZE UNITÉS DU PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION PLACE DES CERISIERS</p> <p>ATTENDU qu'en date du 7 septembre 2011, monsieur Daniel Martin, acquéreur, présentait au comité consultatif d'urbanisme une demande d'autorisation, afin de</p>

Numéros de résolution

<p>Rés. n° 496-2011</p>	<p>pouvoir modifier certains éléments du plan des bâtiments multifamiliaux de douze unités du projet particulier de construction « Place des Cerisiers » de la zone 41-Ra;</p> <p>ATTENDU qu'en vertu du règlement numéro 1364 relatif aux projets particuliers de construction, la demande respecte les éléments essentiels du concept, conformément au second cadre architectural stipulé à la résolution 742-2010, du 22 novembre 2010;</p> <p>ATTENDU que les modifications touchent des éléments, lesquels ne seront visibles ni de l'accès privé ni de la rue;</p> <p>ATTENDU que la séparation en deux immeubles de six logements facilitera l'acquisition à une plus grande variété d'investisseurs;</p> <p>ATTENDU que le 13 septembre 2011, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'accepter les ajustements de façon conditionnelle;</p> <p>ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;</p> <p>EN CONSÉQUENCE,</p> <p>Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Gaétan St-Pierre:</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve la demande de modification aux plans des bâtiments multifamiliaux de douze unités du projet particulier de construction « Place des Cerisiers » de la zone 41-Ra déposée par monsieur Daniel Martin, conditionnellement au respect des conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none">• l'ajout d'une fondation permettant l'aménagement de garages et/ou d'unités de rangement ne devra pas surélever le bâtiment par rapport aux autres existants et à venir;• le positionnement de la ou des portes de garage ne doit pas apporter de complication et être discret;• la subdivision en deux blocs de six unités avec propriétaire occupant est possible;• l'excédent du mur coupe-feu de la toiture doit s'intégrer visuellement avec la toiture (couleur et matériaux);• la subdivision verticale demeure prohibée;• l'intériorisation de l'escalier arrière est permise;• l'ajout de mezzanines en arrière est aussi permis. <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p>14. APPROBATION D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION DU PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION « ROYAL SUD »</p> <p>La conseillère, madame Sylvie Vignet, déclare ne pas vouloir participer ni à la discussion ni à la décision concernant le prochain sujet à l'ordre du jour compte tenu qu'il implique directement ou indirectement son employeur et elle quitte la salle.</p>
------------------------------------	---

Numéros de résolution

ATTENDU qu'en date du 6 septembre 2011, monsieur Jean-Yves Lajoie de Construction Ma-Joie inc. présentait au comité consultatif d'urbanisme, une **demande d'autorisation, afin de pouvoir modifier la largeur des entrées** charretières applicable aux habitations en rangée du projet particulier de construction « Royal Sud » de la zone 85-Ra;

ATTENDU qu'en vertu du règlement numéro 1364 relatif aux projets particuliers de construction, les aménagements doivent favoriser la création d'**ambiance dans** le quartier tout en étant pratiques et conviviaux;

ATTENDU qu'une seule case de stationnement a été prévue par bâtiment ce qui ne répond pas aux besoins réels des acheteurs;

ATTENDU que même si la demande vient d'un seul constructeur, l'ajustement sera applicable à toutes les maisons en rangée;

ATTENDU que le 13 septembre 2011, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'accepter les ajustements de façon conditionnelle;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par la conseillère Amélie Dionne:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve la demande de modification du projet particulier déposée par monsieur Jean-Yves Lajoie, conditionnellement à ce que la largeur maximale des entrées charretières soit de cinq virgule cinq mètres (5,5 m), **qu'elles soient disposées de façon à maximiser les espaces verts et minimiser l'empiètement en façade et que** le positionnement des stationnements devra maximiser les parties vertes en combinant, par exemple, les espaces doubles et en les alignant sur le passage couvert prévu entre certains bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère, madame Sylvie Vignet, reprend son siège.

**Rés. n°
497-2011**

15. EXEMPTION DE TROIS CASES DE STATIONNEMENTS 310-322, RUE LAFONTAINE

ATTENDU que monsieur Jacques Ouellet, propriétaire de l'immeuble situé au 310-322, rue Lafontaine, désire régulariser une situation datant de 1991 où lors **du remplacement de locaux commerciaux à l'étage par cinq logements, il aurait** dû ajuster le nombre de cases de stationnement pour se conformer à la réglementation en vigueur;

ATTENDU que l'espace arrière disponible **ne permet pas d'aménager en vertu des** normes applicables, le nombre de cases de stationnement requises soit cinq, puisque le terrain ne peut en recevoir que deux;

Numéros de résolution

ATTENDU que le 11 août 2011, monsieur Ouellet déposait une demande, afin qu'il soit dispensé de procéder à l'aménagement des trois cases de stationnement demandées, lesquelles conformeraient sa propriété;

ATTENDU que l'article 10.2.2 du règlement de zonage numéro 1253 permet au conseil d'exempter un propriétaire de l'obligation de fournir et de maintenir des unités de stationnement moyennant le paiement d'une somme de 2 000 \$ par emplacement;

ATTENDU que le 13 septembre 2011, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'acquiescer à la demande du propriétaire de l'immeuble situé au 310-322, rue Lafontaine en ce que l'immeuble est situé au centre-ville et qu'à l'époque, la transformation fût autorisée malgré la difficulté technique de réaliser un aménagement conforme;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par la conseillère Amélie Dionne:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, accepte de soustraire monsieur **Jacques Ouellet de l'obligation d'aménager trois cases de stationnement sur le terrain de l'immeuble situé au 310-322, rue Lafontaine conditionnellement au paiement d'une somme de 6 000 \$** pour les trois cases de stationnement manquantes et au respect de toutes autres exigences prévues à la réglementation municipale en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°
498-2011**

16. APPROBATION D'UN PROJET DE CONTRAT DE CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DE LA RUE TACHÉ ET DE LA CÔTE SAINT-JACQUES

Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par le conseiller Gaétan St-Pierre:

Que ce conseil approuve le projet d'acte de cession à intervenir avec monsieur Gérald Dubois et madame Diane Girard, annexé à la résolution, concernant la cession à la Ville d'un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE CENT QUATRE-VINGT-SEPT (Lot 4 795 187), du cadastre du Québec, circonscription foncière du Témiscouata et autorise le maire et le greffier à signer ledit acte pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Numéros de résolution

<p>Rés. n° 499-2011</p>	<p>17. APPROBATION D'UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA CROIX-ROUGE CONCERNANT L'ENTREPOSAGE DE MATÉRIEL D'URGENCE</p> <p>Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:</p> <p>Que ce conseil approuve la lettre d'entente, annexée à la résolution, à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge concernant les paramètres de collaboration entre la Ville et la Croix-Rouge en ce qui a trait à l'entreposage du matériel d'urgence du ministère de la Sécurité publique et de la Croix-Rouge disponible pour les services aux sinistrés et autorise le maire et le greffier à signer ladite lettre d'entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>Rés. n° 500-2011</p>	<p>18. APPROBATION D'UN PROJET D'ENTENTE D'AIDE MUTUELLE À INTERVENIR AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARSÈNE EN MATIÈRE D'INCENDIE</p> <p>Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:</p> <p>Que ce conseil approuve le projet d'entente d'aide mutuelle pour la protection incendie, annexé à la résolution, à intervenir avec la municipalité de Saint-Arsène et autorise le maire et le directeur et chef aux opérations du Service de sécurité incendie à signer ladite entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>Rés. n° 501-2011</p>	<p>19. APPUI AU PROJET D'IMPLANTATION D'UNE FUTURE SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA) À RIVIÈRE-DU-LOUP</p> <p>ATTENDU qu'il n'existe pas de Société protectrice des animaux à Rivière-du-Loup et les environs;</p> <p>ATTENDU le sérieux du projet d'implantation d'une Société protectrice des animaux dans la MRC de Rivière-du-Loup présenté à la Ville;</p> <p>ATTENDU que le projet de madame Cynthia Thériault semble intéressant pour la Ville de Rivière-du-Loup et la MRC, tel que stipulé dans son plan d'affaires déposé en juin 2011;</p> <p>EN CONSÉQUENCE,</p> <p>Il est proposé par la conseillère Amélie Dionne, appuyée par le conseiller Gaétan St-Pierre:</p>

Numéros de résolution

<p>Rés. n° 502-2011</p>	<p>Que ce conseil appuie le projet d'implantation d'une Société protectrice des animaux dans la MRC de Rivière-du-Loup tel que présenté dans son plan d'affaires par madame Cynthia Thériault ;</p> <p>Appuie les démarches d'incorporation du promoteur du projet ainsi que dans ses recherches de financement privé et gouvernemental.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p>20. APPROBATION D'UNE DESCRIPTION TECHNIQUE ET D'UN PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE EN VUE D'UNE OPÉRATION CADASTRALE SUR UN TERRAIN DU PARC INDUSTRIEL</p> <p>Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par la conseillère Amélie Dionne:</p> <p>Que ce conseil approuve la description technique ainsi que le plan cadastral parcellaire, annexés à la résolution, préparés par monsieur Normand Parent, arpenteur-géomètre, en date du 6 septembre 2011, sous ses minutes numéro 5848 et 5849 relativement à l'établissement d'une servitude sur une partie du lot 4 389 374, du cadastre du Québec, circonscription foncière du Témiscouata situé au parc industriel sur la rue Joseph-Alfred-Pelletier dans le cadre de la vente éventuelle d'un terrain à Vidéotron et autorise le maire à signer ledit plan pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>Rés. n° 503-2011</p>	<p>21. EMBAUCHE D'UN AGENT DE RECHERCHE EN PATRIMOINE AU SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE</p> <p>Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service des ressources humaines, procède à l'embauche de monsieur Mathieu Perron au poste d'agent de recherche en patrimoine au Service des loisirs, culture et communautaire, pour la période du 3 octobre 2011 au 16 mars 2012, pour une semaine de travail de vingt et une heures, conformément à l'article 7.3 des conditions de travail du personnel-cadre et du personnel de soutien et que sa rémunération soit celle fixée à l'échelon 5, de la classe 4 des conditions de travail du personnel-cadre et du personnel de soutien, et ce, en proportion du temps réellement travaillé par monsieur Perron.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>Rés. n° 504-2011</p>	<p>22. EMBAUCHE D'UN AGENT DE RECHERCHE EN CULTURE AU SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE</p> <p>Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:</p>

Numéros de résolution

<p>Rés. n° 505-2011</p>	<p>Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service des ressources humaines, procède à l'embauche de madame Nancy Lagacé au poste d'agente de recherche en culture au Service des loisirs, culture et communautaire, pour la période du 3 octobre 2011 au 16 mars 2012 pour une prestation de travail de trente-cinq heures par deux semaines de travail, conformément à l'article 7.3 des conditions de travail du personnel-cadre et du personnel de soutien et que sa rémunération soit celle fixée au premier échelon de la classe 4 des conditions de travail du personnel-cadre et du personnel de soutien, et ce, en proportion du temps réellement travaillé par madame Lagacé.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p>23. MODIFICATION DE LA LISTE DE RAPPEL EN VIGUEUR JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2012</p> <p>Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service des ressources humaines, procède à l'embauche de monsieur Maxime Bélisle, à titre de préposé au service technique à la Bibliothèque municipale Françoise-Bédard, à compter du 26 septembre 2011, afin de combler un surcroît temporaire de travail ou un événement imprévisible pour une période n'excédant pas le 31 décembre 2012, conformément aux conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur qui lie la Ville de Rivière-du-Loup et le Syndicat des travailleuses et travailleurs des loisirs de Rivière-du-Loup (CSN);</p> <p>Que le nom de monsieur Bélisle soit ajouté à la liste de rappel en vigueur et que cette résolution modifie à toutes fins que de droit la résolution numéro 476-2011, du 12 septembre 2011, sur le même sujet.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>Rés. n° 506-2011</p>	<p>24. APPROBATION D'UN PROJET DE CONVENTION À INTERVENIR AVEC M. SIMON LAVOIE, LA FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC. ET L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC</p> <p>Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par le conseiller Gaétan St-Pierre:</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service des ressources humaines, approuve le projet de convention à intervenir entre la Ville de Rivière-du-Loup, monsieur Simon Lavoie, la Fraternité des policiers et policières de Rivière-du-Loup inc. et l'École nationale de police du Québec pour l'affectation de monsieur Simon Lavoie à titre d'instructeur au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie pour la période du 24 septembre 2011 au 14 janvier 2012 et autorise le directeur par intérim et le directeur adjoint aux Affaires internes et aux Approvisionnements du Service de la sécurité publique à signer ladite convention pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>

Numéros de résolution

Rés. n°
507-2011

25. ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES POUR EFFECTUER LES TRAVAUX RELATIFS À LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OU DE NÉGOCIATION DE GRÉ À GRÉ EN VUE DE L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU PORTEFEUILLE D'ASSURANCE DE DOMMAGES À L'INTÉRIEUR DU REGROUPEMENT DES VILLES D'AGGLOMÉRATION I DE L'UMQ

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a conclu une entente en 2008 avec les municipalités membres du regroupement des villes d'Agglomération I et que celle-ci vient à échéance le 31 décembre 2013;

ATTENDU que la firme René Laporte et Associés inc. est le soumissionnaire gagnant de l'appel d'offres fait en août 2011 par l'Union des municipalité du Québec pour obtenir les services d'un gestionnaire de risques en assurance de dommages pour le regroupement des villes d'Agglomération I;

ATTENDU que l'offre de service de René Laporte et Associés inc., datée du 31 août 2011, est valide pour la période du 30 avril 2012 au 30 avril 2016 et tel que stipulé à l'appel d'offres, le contrat est renouvelable sur une base annuelle jusqu'à un maximum de quatre ans;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater la firme René Laporte & Associés inc. pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres ou de négociation de gré à gré concernant l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurance de dommages à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil accorde, pour une durée d'un an, un contrat de services à la firme René Laporte & Associés inc. pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres ou de négociation de gré à gré en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages, et ce, à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche conformément à l'offre de service datée du 31 août 2011;

Que ce contrat soit renouvelable annuellement pour une période maximale de quatre ans selon les conditions et les tarifs suivants:

- 1 606 \$ auxquels il faut ajouter les taxes applicables lorsqu'un appel d'offres sera effectué;
- 1 606 \$ auxquels il faut ajouter les taxes applicables, lorsqu'il y aura un renouvellement de gré à gré.

DE RÉSILIER, en date de cette résolution, le contrat de service soumis le 16 novembre 2007 aux membres du regroupement des villes d'Agglomération I par la firme Optimum, actuaire et conseillers inc..

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Numéros de résolution

<p>Rés. n° 508-2011</p>	<p>26. ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE POUR LE TRAITEMENT DE DIVERSES DONNÉES ET LA FOURNITURE DE MATÉRIEL DANS LE CADRE DE L'ÉLECTION PARTIELLE DU 20 NOVEMBRE 2011</p> <p>Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par la conseillère Amélie Dionne:</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation du président d'élection, accepte l'offre de service d'Innovation+ inc., annexée à la résolution, au montant de 10 402,80 \$ taxes en sus, pour le traitement de la liste électorale, la préparation et l'envoi des avis d'inscription et des cartes de rappel, la tenue de la commission de révision informatisée, la fourniture de postes d'accueil informatisés, la compilation et l'affichage des résultats et la production des rapports officiels dans le cadre de l'élection partielle du 20 novembre 2011 et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet, pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>Rés. n° 509-2011</p>	<p>27. ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION CONCERNANT LA RÉFECTION DU STATIONNEMENT ARRIÈRE DE L'HÔTEL DE VILLE</p> <p>Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service des travaux publics, accepte la soumission de Constructions Jean-Paul Landry inc., au montant de 102 139,25 \$ taxes en sus, pour la réfection du stationnement arrière de l'hôtel de ville et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>Rés. n° 510-2011</p>	<p>28. ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX CONCERNANT LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE TÉMISCOUATA, PHASE 2</p> <p>Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par la conseillère Amélie Dionne:</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie, accepte la soumission de LVM-Technisol inc., au montant de 12 758 \$ taxes en sus, pour le contrôle qualitatif des matériaux concernant le projet de réaménagement de la rue Témiscouata, phase 2, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises concernant l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 1733 et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>

Numéros de résolution

Rés. n°
511-2011

29. ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION CONCERNANT LE PROJET DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE TÉMISCOUATA, PHASE 2

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par la conseillère Amélie Dionne:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie, accepte la soumission de CIMA+, au montant de 35 832 \$ taxes en sus, pour la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Témiscouata, phase 2, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations et approbations requises concernant l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt 1733 et **l'autorise à signer tous les documents** requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
512-2011

30. APPROBATION D'ORDRES DE CHANGEMENT CONCERNANT LE PROJET DE RÉFECTION DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DES RUES SAINT-ANDRÉ ET FRONTENAC

Il est proposé par la conseillère Amélie Dionne, appuyée par le conseiller Gaétan St-Pierre:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie, accepte les ordres de changement suivants de Construction BML - Division de Sintra inc. pour le projet de réfection des services d'aqueduc et d'égouts des rues Saint-André et Frontenac:

Numéro	Date	Description	Montant (taxes en sus)
6	2011-06-10	Prix modifié construction d'un trottoir	(Crédit 3 898,54 \$)
7	2011-06-30	Enlèvement des glissières temporaires	617,62 \$
8	2011-06-28	Modification bordures, casser béton	2 183,50 \$
9	2011-06-27	Correction pavage côte rue Saint-André	4 406,40 \$
10	2011-07-06	Travaux supplémentaires pour entrées privées	1 702,32 \$
11	2011-08-29	Construction trottoir, clé, bloc "Rédi-rock"	91 361,37 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Numéros de résolution

<p>Rés. n° 513-2011</p>	<p>31. APPROBATION D'UN ORDRE DE CHANGEMENT CONCERNANT LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES SUR LES RUES THOMAS-JONES ET BEULIEU AINSI QUE SUR LA RUE DES CHEMINOTS</p> <p>La conseillère, madame Sylvie Vignet, déclare ne pas vouloir participer ni à la discussion ni à la décision concernant le prochain sujet à l'ordre du jour compte tenu qu'il implique directement ou indirectement son employeur et elle quitte la salle.</p> <p>Il est proposé par la conseillère Amélie Dionne, appuyée par le conseiller Mario Landry:</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie, accepte l'ordre de changement numéro 5 de Constructions Jean-Paul Landry inc., du 1^{er} septembre 2011, au montant de 23 540,71 \$ taxes en sus, concernant les travaux de prolongement des infrastructures sur les rues Thomas-Jones et Beaulieu ainsi que sur la rue des Cheminots (Royal Sud, phase 1).</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p>La conseillère, madame Sylvie Vignet, reprend son siège.</p>
<p>Rés. n° 514-2011</p>	<p>32. APPROBATION D'UN ORDRE DE CHANGEMENT CONCERNANT LE PROJET DE RÉHABILITATION DE LA CONDUITE D'AQUEDUC DE LA RUE HAYWARD</p> <p>Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par le conseiller Jacques Minville:</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie, accepte l'ordre de changement numéro 1, du 19 septembre 2011, d'Aquaréhab eau potable inc., au montant de 32 480 \$ taxes en sus, pour la prolongation du réseau d'aqueduc temporaire sur la rue Hayward.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>Rés. n° 515-2011</p>	<p>33. ATTRIBUTION DE BOURSES AUX RÉCIPIENDAIRES 2011 DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE EN VALEUR DES NORMES D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE</p> <p>Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation de la gestionnaire aux programmes et équipements communautaires, autorise la trésorière à verser les sommes suivantes à titre de bourses aux étudiants du Cégep de Rivière-du-Loup, ci-dessous nommés, à titre de récipiendaires 2001 du projet de mise en valeur des normes d'accessibilité universelle réalisé en collaboration avec le département</p>

Numéros de résolution

<p>Rés. n° 516-2011</p>	<p>des arts du Cégep et le Centre en réadaptation physique l'InterAction dans le cadre du plan d'action de la ville pour l'intégration sociale, professionnelle et scolaire des personnes handicapées:</p> <ul style="list-style-type: none">• Monsieur Maxime Dionne : 100 \$• Madame Christine Pelletier : 75 \$• Madame Marie-Ève Bonneau-Champagne : 50 \$ <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p>34. REMBOURSEMENT DES DÉPENSES D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL AU LANCEMENT DU PROJET D'UNITÉ LOCAL D'INFORMATION AUX AINÉS</p> <p>Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:</p> <p>Que ce conseil autorise la trésorière à rembourser une somme de 104,40 \$ au conseiller, monsieur Gaétan St-Pierre, pour ses dépenses réellement encourues à l'occasion de sa participation à titre de représentant de la Ville au lancement du projet d'unité local d'information aux aînés qui a eu lieu à Rimouski le 29 août dernier.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>Rés. n° 517-2011</p>	<p>35. ACHAT D'UN COUVERT POUR LE DÉJEUNER DE LA RENTRÉE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE</p> <p>Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Jacques Minville:</p> <p>Que ce conseil autorise la trésorière à verser une somme de 20 \$ à la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup pour l'achat d'un couvert pour le déjeuner de la rentrée qui a eu lieu le 20 septembre 2011 et auquel le conseiller, monsieur Gaétan St-Pierre, à participer à titre de représentant de la Ville.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>Rés. n° 518-2011</p>	<p>36. ACHAT D'UN COUVERT POUR LE SOUPER-BÉNÉFICE DE LA FONDATION DU CLUB ROTARY DE RIVIÈRE-DU-LOUP</p> <p>Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:</p> <p>Que ce conseil autorise la trésorière à verser une somme de 125 \$ à la Fondation du Club Rotary de Rivière-du-Loup pour l'achat d'un couvert pour le souper-bénéfice qui se tiendra le 12 octobre 2011 à l'Auberge de la Pointe, et autorise la mairesse suppléante, madame Amélie Dionne, à y représenter la Ville.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>

Numéros de résolution

Rés. n°
519-2011

37. AUTORISATION POUR LA TENUE DE DEUX PONTS PAYANTS

Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:

Que ce conseil autorise Centraide KRTB à tenir un pont payant le dimanche 9 octobre 2011, de 9 heures à 16 heures, à l'intersection des rues Lafontaine et Amyot, et autorise la Croix-Rouge à tenir également un pont payant le dimanche 6 novembre 2011, de 9 heures à 16 heures, à l'intersection des rues Lafontaine et Amyot, et ce, conformément à la Politique d'attribution de la Ville de Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

38. AVIS DE MOTION

Le conseiller, monsieur Jacques Minville, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera un nouveau règlement abrogeant le **règlement d'emprunt numéro 1565, du 11 juin 2007**, concernant la réalisation des travaux de réaménagement de l'intersection des rues Lafontaine et Frontenac et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 149 000 \$.

Le conseiller, monsieur Jacques Minville, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera un nouveau règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1253, du 28 août 2000, afin d'ajouter l'usage « Service de soutien communautaire ou privé sans hébergement » à la zone 17-Pb.

Le conseiller, monsieur Gaétan St-Pierre, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera un nouveau règlement amendement le règlement numéro 1322, du 22 avril 2002, concernant la circulation et le **stationnement, afin d'y apporter certaines modifications aux différentes** listes relatives aux arrêts obligatoires, aux demi-tours interdits, aux stationnements interdits, aux stationnements limités à 90 minutes et aux zones débarcadères.

Le conseiller, monsieur Gaétan St-Pierre, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera un nouveau règlement amendement le règlement numéro 1322, du 22 avril 2002, concernant la circulation et le **stationnement, afin d'y apporter certaines modifications à la liste des zones où** la limite de vitesse est fixées à 30 km/h.

40. PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire répond aux questions orales provenant de la salle.

Numéros de résolution

41. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le greffier,

(Signé) *Georges Deschênes*

Me Georges Deschênes, OMA, avocat

Le maire,

(Signé) *Michel Morin*

Michel Morin

